M. Fraser: Vous avez absolument raison.

M. Knowles: Or, les raisons pour lesquelles je m'oppose au bill ont été en grande partie énoncées par le député de Vancouver-Sud. D'abord, La Gazette du travail a été pendant des décennies un très important instrument des relations de travail. Je crois que c'est une erreur de la supprimer aussi bêtement. Ensuite, il me déplaît que le gouvernement demande au Parlement d'approuver des mesures qui sont déjà prises. Enfin, je trouve injuste que le gouvernement cesse de publier La Gazette du travail sans se préoccuper du sort de ceux qui travaillent à sa publication.

J'aimerais prendre une minute ou deux pour prévenir tous les députés libéraux de la Chambre qu'il se peut que le spectre de Mackenzie King hante ce soir leur chambre à coucher. J'espère qu'il les effraiera un bon coup. Je rappelle au gouvernement libéral qu'il est en effet sur le point de détruire une page de l'histoire canadienne qui est à la fois une très importante page de l'histoire du parti libéral. J'invite les députés de ce parti à lire des ouvrages comme la biographie politique William Lyon Mackenzie King, de R. McGregor Dawson, et à accorder une attention particulière aux passages qui racontent comment Mackenzie King a passé l'été de 1900.

Cet été-là, Mackenzie King a partagé son temps entre Rome et Londres. A l'époque, on envisageait la création de La Gazette du travail, dont la direction devait être confiée au ministre des Postes de l'heure, M. William Mulock. Au milieu de l'été, ce dernier a envoyé une lettre à Mackenzie King lui offrant le poste de rédacteur en chef et directeur de cette nouvelle publication qui devait commencer à paraître en juillet. Le salaire était de \$1,500 par année. En ce temps-là, M. King voulait tâter de l'enseignement. Il croyait pouvoir obtenir un poste à l'université Harvard. Il savait que ce poste offrait un traitement de 400 ou 500 dollars par année.

D'après son journal, il a eu des scrupules de conscience alors qu'il hésitait entre les deux offres. Cela l'ennuyait, semble-t-il de pencher vers l'emploi le plus rémunérateur. Mais, bien entendu, il était disposé à l'accepter uniquement dans l'intérêt commun. Cependant, lorsqu'il a opté pour l'autre côté et envisagé d'accepter l'offre de Harvard, le professeur Taussig, dont certains d'entre nous ont dû étudier l'ouvrage sur l'économie quelques années plus tard, et son père, le regretté John King, l'ont instamment encouragé à venir à Ottawa et à assumer les importantes fonctions de rédacteur en chef de La Gazette du travail.

C'est à toutes fins utiles depuis cette date que le Parti libéral s'intéresse aux questions ouvrières. Par la suite, M. King a quitté ses fonctions pour en assumer successivement d'autres au sein du ministère du Travail, voire même celles de sousministre. Puis en 1908, il a fait un pas de plus en avant en devenant député, et nous savons tous ce qui est advenu par la suite, comment il est devenu premier ministre du Canada et l'est demeuré plus longtemps que tout autre, du moins jusqu'ici.

## Ministère du Travail-Loi

Mais voilà maintenant que les membres du parti libéral nous disent qu'ils veulent écarter leur saint patron, lui qui pourtant, à ce qu'ils disent, est capable de revenir les hanter, et qui voulait une revue qui puisse jouer un rôle dans les relations de travail. Elle a joué ce rôle au cours des années. Je pense que le gouvernement a tort de vouloir mettre fin à la publication de cette revue, et c'est l'objet du présent bill. Il remplace un article de la loi sur le ministère du Travail par un autre qui y est déjà, et élimine l'obligation de publier La Gazette du travail. C'est une erreur et une décision à laquelle je m'oppose vivement.

Cependant, nous avons convenu de ne pas trop discuter de cette question cet après-midi, en échange de quoi le gouvernement s'est engagé à renvoyer le bill au comité pour qu'il l'étudie et, au besoin, pour qu'il le renvoie à la Chambre. A l'instar du député de Vancouver-Sud et de mes collègues, je tiens à faire consigner ma très vive opposition à ce bill, du sort qu'il réserve à La Gazette du travail et à la mémoire de Mackenzie King, saint patron du parti libéral.

M. Kilgour: Monsieur l'Orateur, sauf erreur, la Chambre a adopté un ordre ou elle s'est mise d'accord pour que ce bill ne fasse plus l'objet d'autres exposés. Est-ce l'avis de la présidence?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): C'est l'accord que j'ai tenté d'obtenir il y a un moment.

• (1610)

M. Kilgour: J'en ai parlé avec le député de Vancouver-Sud (M. Fraser). Si je comprends bien ce qu'il a dit, je voudrais ajouter quelque chose à ce qu'il a dit lui-même au sujet du projet de loi, mais si de l'avis de la présidence et aussi des députés, il y a eu suffisamment d'interventions aujourd'hui, je n'irai pas plus loin. Peut-être que Votre Honneur voudrait trancher la question.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Il faudra avoir le consentement unanime de la Chambre si nous voulons revenir sur la décision précédente. Il y a quelques minutes, les députés avaient décidé à l'unanimité de ne pas tenir compte de l'heure quand il serait 4 heures, et de poursuivre après 5 heures, l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Il avait été convenu qu'un autre orateur prendrait la parole.

M. Collenette: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il avait été convenu que le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) prendrait la parole, que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) lui donnerait la réplique et que la question serait mise aux voix ensuite.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): C'est ce que la présidence avait compris. On m'a signalé tout à l'heure que je m'étais adressé à l'ensemble des députés en les appelant «messieurs». Je prie nos collègues féminines de m'en excuser.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?